



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

PV DE LA SEANCE DU Lundi 04 mars 2024 A 19h30

Membres présents BONHOMME Gilbert, FAURE Pierre Paul, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, GRAEL Richard, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, Frédéric TRUC

Membres excusés : PROTIERE Fabien donne pouvoir à GRAEL Richard, CHIRAT Magali donne pouvoir à GOY Chrystèle

Secrétaire élue : MURIGNEUX Thérèse

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024
2. Participation au CASCC
3. Choix du locataire terrain de la Batteuse
4. Avis Projet METHARAVOUERE – extension unité de méthanisation (Haute-Rivoire)
5. Modification tarifs locations des salles
6. Demandes de subventions
7. Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si certains éléments sont à corriger dans le compte-rendu transmis avec la convocation.

Aucune remarque de la part des membres présents.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2024.

Délibération n°2024-03-04-00001 : Participation au CASCC

Monsieur le Maire rappelle l'existence depuis 1997 du Comité d'Action Sociale et Culturelle du Canton de St Symphorien S/Coise, auquel chaque commune du Canton qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à renouveler chaque année l'adhésion au C.A.S.C.C pour un montant correspondant à 2,2% de la masse salariale des agents adhérents.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette participation.

Délibération n°2024-03-04-00002 : Choix du locataire terrain de la Batteuse

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28/11/1997, le Conseil municipal a décidé de louer le terrain de la Batteuse propriété de Madame CHOPIN.

Il rappelle que par délibération du 19/11/1998, le Conseil a décidé de sous-louer ce terrain à un agriculteur pour assurer son entretien en dehors de la période de la Fête de la Batteuse.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 22/01/2024, a décidé de lancer un appel à candidatures pour l'année 2024. Monsieur le Maire dit qu'à l'issue du délai d'inscription, 2 candidats se sont fait connaître : Anthony FAURE, Gérard NEEL

Monsieur le Maire lit l'historique des attributions du terrain pour les précédentes années.

Il demande au Conseil municipal de voter à bulletins secret. M. Pierre-Paul FAURE, père de M. Anthony FAURE candidat, s'est retiré de la salle et ne participe pas au vote.

A l'issue du vote, Mr Anthony FAURE obtient 4 voix, Mr Gérard NEEL obtient 8 voix.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de louer le terrain à M. NEEL Gérard.

Délibération n°2024-03-04-00003 : Avis Projet METHARAVOUERE – extension unité de méthanisation (Haute-Rivoire)

Monsieur le Maire indique que la société METHARAVOUERE (Haute-Rivoire) a lancé une procédure pour étendre son unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Haute-Rivoire. Une présentation globale du

projet et des conséquences sur le territoire est faite par Monsieur le Maire sur la base des documents mis à disposition.

Par cette délibération, le Conseil municipal peut faire entendre son avis et ses remarques sur ce projet.

Monsieur le Maire n'ayant pas de remarque, celui-ci propose de prendre acte de cette publicité.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité ce projet sans remarque.

Délibération n°2024-03-04-00004 : Modifications tarifs locations des salles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les dernières modifications concernant les tarifs de location des salles.

Après avoir repris les débats de la dernière séance, Monsieur le Maire s'est aperçu de quelques incohérences dans les tarifs. Il propose donc aux membres présents de reprendre ce débat.

Après avoir écouté les arguments de chacun, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- Pour les habitants de la commune : 320€ pour une location de la salle complète sans la cuisine, et 410€ avec la cuisine.
- Pour les associations : la première location reste gratuite, puis les tarifs appliqués seront : côté bar 50€, côté scène 70€, salle complète 100€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus.

Délibération n°2024-03-04-00005 : Demandes de subventions

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que des organismes et associations sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions.

Il lit les courriers de demandes de subventions.

Monsieur le Maire rappelle les règles fixées par le Conseil municipal en début de mandat concernant ces demandes de subvention.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE à l'unanimité**, de ne pas accorder de subvention à l'Adapei 69, au Collège Raoul Follereau, au lycée des Monts du Lyonnais, au Basket Union Haut Lyonnais
- **DECIDE à l'unanimité**, d'accorder une subvention à la MFR Saint Romain de Popey pour un montant de 32€ (1 enfant de la commune scolarisé dans cet établissement)
- **DECIDE à l'unanimité**, d'accorder une subvention à la MFR Saint Laurent de Chamousset pour un montant de 128€ (4 enfants de la commune scolarisés dans cet établissement : 4x32€)
- **DECIDE à l'unanimité**, d'accorder une subvention à l'Association des handicapés des Monts du Lyonnais pour un montant de 200€

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose d'envoyer les convocations du Conseil municipal par mail pour les prochaines séances. M. JOASSARD et M. FAURE souhaitent conserver l'envoi papier. Les autres membres du Conseil acceptent l'envoi dématérialisé.
- Le conseil de développement souhaite procéder à un tirage au sort sur les listes électorales de la commune afin de nommer les futurs membres. Pour réaliser ce tirage, la présence d'un représentant de la commune est demandée. Thérèse MURIGNEUX et Thérèse GARIN se portent volontaires.
- Le comité de la batteuse demande une aide de la part de la commune pour l'organisation de leur fête annuelle (location de salle, podium...). Le Conseil valide à l'unanimité ces demandes.
- L'assemblée générale de l'ADAPEI se déroulera le 23/03/24.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une pétition est ouverte afin que tous les villages du secteur apparaissent dans l'édition quotidienne du Progrès. Il invite les personnes intéressées à signer ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Philippe GARNIER
Maire

Thérèse MURIGNEUX
Secrétaire